



Barème TTC d'honoraires des Ventes

1) Locaux à usage d'habitation ou professionnel

jusqu'à 50 000€ : 8,4% TTC
50 000€ à 150 000€ : 7% TTC
> 150 000€ : 6% TTC

2) Locaux à usage commercial ou industriel : 12% TTC

3) Terrains à bâtir : 12% TTC

4) Cessions de droit au bail : 12% TTC

Barème TTC d'honoraires des Locations

1) Locaux d'habitation ou mixte - résidence principale

- A la charge du bailleur : un mois de loyer hors charges
(entremise et négociation/visites/frais de dossier/rédaction du bail/état des lieux)

- A la charge du locataire : 12€TTC/m² zones très tendues/10€TTC/m² zones tendues/8€TTC/m² autres zones (visite/frais de dossier/rédaction du bail);
3€TTC/m² pour l'état des lieux

2) Autres locations

- Locations à usage commercial ou industriel : 12% du montant total des loyers du bail; rémunération à la charge du locataire pour 50% et du bailleur pour 50%

- Locations saisonnières : 30%; rémunération à la charge du bailleur en totalité

- Locaux à usage professionnel : 12% du montant total des loyers du bail; rémunération à la charge du locataire pour 50% et du bailleur pour 50%